

II - SUD DU ROUERGUE

4 - SILVANÈS ⁽¹⁾

Nous passons du sud-ouest du Rouergue à l'extrême sud-est avec l'abbaye de Silvanès, fondée par des moines venus de Mazan en Vivarais, la date officielle étant avril 1136 et le véritable point de départ 1133. Nous disposons ici d'un document extraordinaire, le "traité" de la conversion de Pons de Lérans, le véritable créateur, et la chronique des premiers débuts et de la construction, écrits par le moine Hugues *francigena* ⁽¹⁾, à partir de 1161, sur l'ordre de l'abbé Pons, qui lui a fait part de tout ce qu'il avait vu lui-même ou entendu dire des premiers "instituteurs", en particulier le prêtre et Raimond Alzaran, "dont nul ne peut suspecter la vérité du témoignage". Le chroniqueur a laissé aussi deux lettres qu'il adressa à l'évêque de Lodève, Gaucelm, au sujet de passages difficiles de la Bible, témoignages d'un bon niveau de culture, et aussi de l'orientation constante du monastère vers le Bas-Languedoc.

Au temps du roi Louis VI le Gros (1108-1137) et de Pierre, évêque de Lodève (1120-1154), "le Christ régnant sur le ciel, la terre et la mer" ⁽²⁾, vivait en Lodévois un nommé Pons de Lérans, chevalier de métier, possesseur d'une forteresse inexpugnable. C'était le château juché sur les rochers avant le précipice où la Lergue s'enfonce en cascades vers le vallon de Pégayrolles et par lequel descend le "pas de l'Escalette", route la plus directe, mais aussi la plus périlleuse, du Larzac en Bas-Languedoc ⁽³⁾ tandis que la voie romaine remontant depuis Lodève la vallée de la Soultendre, arrive juste derrière par les Rives vers La Pezade, où elle fait son entrée en Rouergue ⁽⁴⁾. Tout à côté du château, le prieuré de Saint-Félix-de-Lérans appartenait à La Chaise-Dieu, qui y tenait un moine, et le silence complet du récit à son sujet montre qu'il n'avait déjà plus aucun rôle attractif ⁽⁵⁾. Le château de Lérans figure en 1145 parmi les possessions de l'évêque de Lodève ⁽⁶⁾ et a dû être aussi contrôlé un moment par la famille de Millau-Barcelone ⁽⁷⁾.

Pons était d'une race célèbre, riche de biens, l'esprit aigu, le corps puissant. Dans sa jeunesse, poussé par les "désirs séculiers", il se rendit importun à ses voisins, circonvenant les uns, attaquant les autres pour les dépouiller de leurs biens, "développant sa rapacité de nuit et de jour". Ce n'était donc pas un brigand comme on l'a dit quelquefois, mais un homme cupide et envahissant. L'impérialisme transféré à l'échelle d'un canton, n'est-ce pas un des caractères de la féodalité ?

Mais Dieu, qui souhaite la pénitence et non la mort du pécheur, le toucha, et il décida brusquement de quitter le siècle et de consacrer le

reste de sa vie aux actes de pénitence, faisant sa *conversio*, si typique des périodes où monde spirituel et monde matériel paraissent étrangers l'un à l'autre et inconciliables. Il avait des enfants et une femme. Celle-ci, noble de race mais plus encore d'esprit, l'approuva, mais en le priant avec des larmes de penser à eux. Lui, très largement, assura l'avenir de son épouse et de sa fille en les plaçant avec une grosse dotation au monastère de Brinonia, il mit son fils moine à Saint-Sauveur de Lodève. Et ce fut sa première offrande, triple, à la Trinité⁽⁸⁾.

Il prêcha ensuite à ses voisins et amis, et quelques-uns l'imitèrent pour former avec lui "le nombre parfait" de sept, le même que pour la fondation de l'ordre des Chartreux par saint Bruno en 1084, qui a peut-être servi de modèle à Pons et sûrement à son hagiographe. Le premier fut Raimond de Péret qui devint ensuite célèbre comme moine⁽⁹⁾, puis le prêtre Guiraud qui sera le troisième abbé, le chevalier P. Alzaram qui sera moine de Silvanès⁽¹⁰⁾, Guillaume de la Roque, Hugues le Grand et Guillaume d'Esparrou. Ceux-là ont-ils tous prolongé leur vocation⁽¹¹⁾. Certains, comme Pons, ont dû devenir de véritables convers, peut-être un peu encombrants⁽¹²⁾.

Pons fit d'abord proclamer la vente de tous ses biens immobiliers. De nombreux acheteurs vinrent, "les bourses remplies", et comme leur argent ne suffisait pas, il déclara accepter en paiement des animaux et des fruits de la terre⁽¹³⁾. Il se trouva donc à la tête d'un important troupeau de toutes les espèces. Son intention était de tout distribuer aux pauvres, mais il voulut d'abord désintéresser tous ceux à qui il avait fait du tort. Il fit proclamer sur les marchés et foires et dans les églises que tous viennent à Pégayrolles dans les trois jours suivant le dimanche des Rameaux, qui était proche⁽¹⁴⁾. Ce jour-là donc, à Lodève, en présence de l'évêque, il monta sur un degré qui servait à parler au peuple, nu et déchaussé, tiré par le cou comme un malfaiteur avec une *redorta*⁽¹⁵⁾, tandis qu'on le frappait de verges sur son ordre. Il apparut ainsi devant l'évêque, "comme un serf fugitif qui aurait fui son bon maître", et lui remit une charte contenant la liste de ses fautes, en lui demandant de la lire. Après cette confession publique, il passe les jours suivants à distribuer ses biens, en s'accusant lui-même de vols inconnus de ses propres victimes, et abandonna aux pauvres ce qui restait encore. Enfin, au soir du jeudi saint, lui et ses amis partirent en pèlerins, avec l'habit le plus simple, le bâton et la gourde, les pieds nus, sur la route menant à Saint-Guilhem-le-Désert, particulièrement difficile et rocailleuse. Un terrible orage les inonda, les pierres les déchirèrent mais ils arrivèrent joyeux à l'abbaye le jour même où une foule s'y réunit pour l'Adoration de la Croix⁽¹⁶⁾. Ils furent admirés par les spectateurs qui reconnurent des Lodévois, et le seigneur Raimond Pierre de Ganges leur demanda de venir célébrer Pâques avec lui dans cette ville. Le mardi suivant, ils partirent sur la route de Saint-

Jacques. Tout
rent avis aux
Tous leur cor
se nourrir de
les retenir et
mal à l'aise d
un monastère
Michel, puis
Martial de L
chemins de S
vèrent en R
restaient dan
Pons, lui of

Les pér
en Camarès
de kilomètre
et puissant
Celui-ci les
de Silvanès
entreprirent

L'évêq
premières d
aussi les di
type manq

Un épi
tement de J
de 1134-113
récolte, et
D'où un af
il était de
gnons se se
de la multi
daient "jus
pour les m
craignant
grenier po
culeuseme
nouvelle r
renvoyer le
ailleurs ét
put penser

Il y e
Chartreux

Jacques. Tout le long du trajet, ils visitèrent les lieux saints et demandèrent avis aux hommes pieux pour déterminer leur genre de vie à venir. Tous leur conseillèrent de se fixer en un lieu désert et de travailler pour se nourrir de leurs mains. A Compostelle, l'archevêque aurait bien voulu les retenir et leur donner un lieu de séjour, puis il réfléchit qu'ils seraient mal à l'aise dans un pays de langue inconnue, mais les encouragea à fonder un monastère. Par une autre voie, ils remontèrent jusqu'au Mont-Saint-Michel, puis visitèrent les basiliques de Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges et Saint-Léonard. C'est donc après avoir suivi un des chemins de Saint-Jacques et l'avoir prolongé bien au-delà qu'ils se retrouvèrent en Rouergue⁽¹⁷⁾. L'évêque Adhémar leur promit son aide s'ils restaient dans son diocèse, et le comte de Rodez, Hugues I, qui connaissait Pons, lui offrit aussi de s'établir en divers lieux ou églises abandonnés.

Les pénitents cherchaient un lieu reclus et forestier, ils le trouvèrent en Camarès, dans le bassin du Dourdou, à seulement une quarantaine de kilomètres de Léras. Ils s'adressèrent au principal seigneur, le noble et puissant Arnaud du Pont⁽¹⁸⁾, qu'ils connaissaient depuis longtemps. Celui-ci les laissa choisir le lieu le plus boisé, comme l'indiquait son nom de Silvanès, qu'ils appelèrent "Salvanès"⁽¹⁹⁾, le lieu du salut, et dont ils entreprirent le défrichage.

L'évêque de Rodez vint lui-même dès 1133 pour confirmer les premières donations. La renommée de sainteté des ermites atteignit bientôt aussi les diocèses de Béziers et Lodève, régions où des fondations de ce type manquaient encore totalement.

Un épisode particulièrement frappant pour les foules fut le comportement de Pons de Léras au cours d'une terrible famine, sûrement celle de 1134-1135⁽²⁰⁾. Trente muids de semence n'en fournirent que trois de récolte, et dix arpents de vigne suffirent à peine à remplir une bouteille. D'où un afflux de pauvres auxquels Pons voulut porter secours, "comme il était de coutume encore selon la possibilité du lieu"⁽²¹⁾. Ses compagnons se sentaient dépassés par le nombre, mais lui leur rappela l'histoire de la multiplication des pains et ordonna de vendre tout ce qu'ils possédaient "jusqu'aux lanières des chaussures", puis se prépara à aller "mendier pour les mendiants" auprès des notables séculiers. Mais Arnaud du Pont, craignant que le lieu qu'il avait donné retourne à la solitude, ouvrit son grenier pour permettre de satisfaire les pauvres quelque temps. Et miraculeusement, les provisions se renouvelèrent jusqu'au moment de la nouvelle récolte. Après un grand repas pour la Saint-Jean⁽²²⁾, on put renvoyer les pauvres chez eux, et ils proclamèrent partout que "là et non ailleurs étaient le Seigneur et sa vraie maison", d'où un succès tel qu'on put penser à construire une abbaye et choisir une règle.

Il y eut alors débat entre les fondateurs, les uns plaidant pour les Chartreux, les autres pour les Cisterciens, les autres pour un couvent de

religieuses⁽²³⁾. On décida de s'en remettre à l'arbitrage des Chartreux. Pons alla les voir⁽²⁴⁾ et ils conseillèrent eux-même la règle de Cîteaux du Vivarais⁽²⁵⁾, où il fut reçu par l'abbé Pierre Itier. Celui-ci lui donna quelques hommes pour l'aider et adapter les locaux à la règle, tandis qu'il fit venir les frères de Silvanès pendant un an pour les instruire, puis les renvoya avec, à leur tête, un homme sage et instruit, Adhémar, qui devint le premier abbé, en 1136, mais mourut au bout de six mois.

Insistons sur la mixité au départ, problème qui sera résolu par la fondation de Nonenque vers 1146. A l'origine, il y avait sans doute le souvenir de deux monastères doubles de haute époque, regroupant côte à côte deux monastères d'hommes et de femmes, non sans danger. Ce système avait été repris au début du XII^e siècle par Robert d'Arbrissel pour Fontevrault et ses filiales. Saint Etienne, fondateur en 1142 d'Obazine qui s'affiliera à Cîteaux en 1148) avait fondé aussi en 1143 un monastère de femmes aux Cayroux, assez proche de l'autre pour qu'on puisse en entendre la cloche^(25 bis).

Dès le premier abbé, le couvent commença à prospérer, et reçut de grosses donations de princes lointains, l'empereur de Constantinople, Roger, roi ou duc de Sicile, le comte Thibaud de Champagne⁽²⁶⁾ et encore un noble d'Outre-Mer (de Terre Sainte) nommé Guillaume, qui envoya 200 marcs d'argent pour la construction de l'église, et aussi des voisins, dont la famille Aibrand de Lodève, que nous retrouverons. L'abandon des suzerains régionaux, en particulier des vicomtes de Béziers, en dit long sur l'indépendance des seigneurs locaux à cette date.

Il y a là un trait particulièrement accentué pour cette zone, peut-on l'associer à la faiblesse relative du peuplement⁽²⁷⁾ ? Nous croyons surtout à l'incertitude des vassalités et aux luttes entre les divers suzerains possibles, comtes de Barcelone et vicomtes de Béziers contre comtes de Toulouse⁽²⁸⁾.

Les grands noms des origines ne figurent pas au *Cartulaire*, car les dons en argent, reçus sans doute à la suite de l'envoi de quêteurs, n'étaient pas enregistrés. Nous n'y verrons pour ainsi dire pas non plus d'intervention de l'abbaye-mère⁽²⁹⁾, mais bien la confirmation historique des premiers développements.

C'est l'évêque de Rodez, Adhémar, qui est venu dès le printemps de 1133 encourager les premiers pas de Pons, sans doute à l'occasion d'une cérémonie de fondation. Il est témoin, avec son chapelain Gérard de Laval⁽³⁰⁾, de sept donations, tandis qu'une seule remonte à 1132 (n^o III) celle où Bernard Guillaume de Versols, voulant aller à Jérusalem, donna à l'autel Sainte-Marie, que Pons et ses associés vont édifier, la moitié d'un mas du Théron⁽³¹⁾, avec l'approbation d'Arnaud du Pont et de sa famille.

Ce dernier sera le principal donateur en cédant tout le même mas et la moitié de celui d'Embas où avaient été construites les premières cabanes, avec le droit de pacage dans le bois de Silvanès (n° 9). Sont présents d'autres nobles voisins, dont Bernard Bégon de Brusque qui donne aussi tous les droits sur le mas (n° 12), tandis que Bégon Esquirol donne la moitié de la dîme, par le conseil d'Arnaud du Pont (n° 13)⁽³²⁾. L'évêque Adhémar est encore témoin avec Auger, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, de la donation du mas d'Embas par Bégon Pelauqui (n° 19), de tout le mas de Camprevel par Déodat Raimond de Montagnol (n° 26), d'une parra et un bois à Fangis par Robert de Cornus (n° 38), d'une parra au mas de Gaillac par Guillaume de Laur et son frère (n° 155), et sans lui, de celle d'un pré à Celers par Bertrand du Pont et ses frères (n° 37), de biens à Carantivallibus par Bernard Guillaume du Pont (n° 162). Tous ces dons sont faits à titre purement gratuit, trait qu'on ne retrouvera pratiquement jamais par la suite, ils correspondent donc bien à un moment d'enthousiasme. Il se prolongera pour Bernard Bégon, qui donnera encore pour rien sa part du mas devant Salelles (n° 16) et surtout pour Bégon Pélaugui qui se fera moine⁽³³⁾.

Tout de suite après, c'est toujours par achat ou au moins en donnant une "charité" que le monastère étendra ses possessions. Contentons-nous de jalonner le départ et les premiers pas des principales^(33 bis).

A Mont-Tenez, dès 1135, Bernard de Caylus (baronnie de Saint-Affrique), poussé par sa mère Adalmudis, donne quatre mas aux confins, tandis qu'Hugues de Sarrus cède la viguerie, le tout gratis (n° 45). En 1136, Pierre André, qui donne l'apendarie, reçoit 5 sous de charité (n° 30). Mais en 1140, Arnaud du Pont n'abandonne toute la montagne que contre 4 marcs d'argent (n° 10). Et Robert de Cornus, un des donateurs de 1133, reçoit à présent pour ses droits 60 sous melgoriens (n° 25). Puis Pierre de Tenez qui porte le même nom que la terre, en cède un morceau gratuitement en 1146 (n° 39) et un autre au moment de sa mort en 1158 (n° 74). On trouve ensuite l'abandon de "ce qu'ils ont" en 1149 par Richilde de la Peyre (n° 41), en 1163 par Raimond de Saint-Caprazy (n° 87), en 1164 par Guiral Amat (n° 144). C'est l'abandon enfin de la dîme par Guil. Frotier en 1160 (n° 90), avec une renonciation en 1165 par G. Esquirol à ses prétentions sur celles-ci (n° 91) et la même année par P. Bochet à son *serventague* sur la dîme donnée par Guil. Frotier (n° 92). Ici, la dîme est cédée en tout dernier lieu, comme un revenu supérieur et adventice. Ailleurs, on commencera au contraire par elle.

Le même processus se répète pour tous les manses ou "honneurs" destinés à former les domaines de l'abbaye, par dépossession progressive de tous les ayant-droits. Toujours au voisinage de Silvanès, pour Gaillac, l'implantation commencée dès 1133 se poursuit par la donation d'un capmas en 1134, puis ce sont les dons d'une apendarie en 1135, de la part de Bernard

de Saint-Félix en 1136, un échange avec Robert de Cornus en 1137 et la cession du mas majeur et de la viguerie en 1141 par Guillaume de Laur, le donateur primitif, mais cette fois contre 100 sous. Les tenanciers de ce dernier fief, Pauca et Guil. Frotier, son fils, l'abandonnent à leur tour en 1146 contre 120 sous, un dernier droit sur l'apendarie étant cédé en 1150 par Richard de Longayrou qui le tenait de Bernard Raimond de Saint-Caprazy (chap. V, n° 153 à 168). Il s'agit toujours de récupérer peu à peu les droits des seigneurs et de leurs tenanciers, souvent eux-mêmes alleutiers en partie. Pour Promilhac (chap. VI, n° 175 à 248), la série va de 1139 à 1168.

Très tôt aussi, des granges un peu plus lointaines se constituent. Pour celle de Grauzou, près Gissac^(33 ter) (chap. VIII), il faut séparer l'acquisition de dîmes, par laquelle on commence, et la formation du domaine. Dès 1133, c'est la donation de toute sa part dans la paroisse (c'est-à-dire des droits ecclésiastiques) par Arnal de la Peyre (n° 33), gratis et sur le conseil de ses frères et d'Arnaud du Pont⁽³⁴⁾, confirmée par le même, après un essai de protestation, en 1143 (n° 34) et aussi la donation de Guil. Rebuf de Caylus (n° 35), confirmée encore en 1138 contre 100 sous (n° 36), en 1149 contre 100 sous, en 1152 pour 40 sous (n° 58), en 1161 avec renonciation cette fois à la dîme du prêtre et aux *proferentie*, c'est-à-dire aux droits les plus purement ecclésiastiques (n° 86), et enfin en 1165, donation de son frère Guifred pour 10 sous (n° 103) tandis que Guillaume se donne lui-même "pour être reçu quand je le voudrai et pourrai venir à vous selon votre règle" (n° 104), en abandonnant le droit d'albergue sur l'église, qu'il avait jusqu'alors conservé, et des dîmes sur d'autres mas à Cabrias et la Cadénède, comme si ce droit à la dîme constituait sa principale ressource, ce qui le justifiait mieux que la "peste d'avarice et de cupidité" qu'on l'accuse d'avoir contracté⁽³⁵⁾. Sa renonciation à "toute la dîme" en 1133 avait certainement dépassé ses intentions. En 1160, il renonce gratuitement à ses réclamations sur les dîmes à Mont-Tenens et Embas (n° 79). Il ne paraît pas avoir été spécialement belliqueux, on le trouve constamment comme témoin de 1159 à 1163 (n° 76, 80, 83, 349, 225) et encore en 1167 et en 1169 après des convers, mais sans porter ce titre (n° 354, 290, 375). Il faisait partie d'une famille de *milites* de Caylus, n'avait-il pas droit à ce titre à une part de dîme sur les mas dépendant de l'église de Gissac, dont il était censé assurer la protection?⁽³⁶⁾

On peut donc penser que le point de départ pour obtenir des dîmes a été la donation de l'église de Gissac elle-même par l'évêque Adhémar (n° 8)⁽³⁷⁾. Ce serait un exemple remarquablement précoce d'annexion d'église par les Cisterciens, en violation de leur règle. Mais Silvanès n'est dans l'ordre de Mazan qu'en 1136, et le mal était sans doute déjà fait.

D'autres parts de dîmes sont cédées par Frédol du Pont en 1142 (n° 68), P. André en 1144 (n° 31), R. André en 1167 (n° 107), Cayrel de Saint-Sever en 1160 (n° 80). Dès 1153, Béranger de Gissac a renoncé à son droit de *serventague* sur les dîmes⁽³⁸⁾. Mais le plus curieux est l'abandon fait par le curé lui-même, Déodat, approuvé par ses paroissiens. En 1159, il cède les prémices, à perpétuité. Il est vrai que les moines viennent de racheter d'un gage les trois cloches de l'église (n° 76). En 1160, le même "chapelain", avec l'accord de ses paroissiens nommément désignés, cède la dîme du mas de Cabrias, moyennant le versement annuel à la Saint-Julien de quatre émines de froment et autant de seigle (n° 123).

N'est-ce pas le même Déodat, s'intitulant cette fois curé de Saint-Jean-de-Montégut, qui, avec l'accord de Pierre de Caylus, seigneur du château, et des paroissiens⁽³⁹⁾ a cédé dès 1151 des dîmes à Grauzou, Mas Loubet, et sur la terre donnée par Raimond de Montégut, contre 140 sous qui lui ont servi à acheter pour son église à Guiraud de Montégut le mas de Formiguiet (n° 271) ? C'est bien Raimond de Montégut qui a donné par deux fois des terres en 1151 (n° 264 et 265), sans doute pour la formation de la grange proprement dite, qui n'aurait commencé qu'alors⁽⁴⁰⁾.

Pour le terroir de Grauzou même, c'est Bégon Pélaoui, le donateur dévot déjà connu, qui commence en 1140 (n° 249) et il quitte alors le siècle puisque sa femme Lombarde, en 1141, donnera à la fois au monastère son mari et tous ses droits sur le terroir, contre 200 sous versés par l'abbé et par Pons de Lérans (n° 251).

Tout à côté, les acquisitions au Mas Loubet avaient débuté en 1149, en donnant 100 sous à Arnaud de la Peyre (n° 262) et 160 sous à R. Arnal de Montalègre et Guil. Brémond, son frère (n° 263).

Pour le terroir ou mas de Soils près La Couvertoirade, vaste zone de pacage sur le Larzac, le départ est pris en 1142 avec la donation de Frédol de Roquefeuil, pour le repos de l'âme de son père et de son frère (n° 376)⁽⁴¹⁾. Toujours dans un but pieux, Béranger des Cuns abandonne la moitié de la dîme (n° 377) puis un droit de quint en 1148 (n° 378). L'autre moitié sera cédée seulement en 1173 par Hugues de Montoursier avec l'accord de Raimond de Nant (n° 479)⁽⁴²⁾. Le fief est vendu en 1148 pour 140 sous par Guil. Pagan de Fozières (n° 379), la viguerie pour 20 sous en 1149 par Guil. de Vilaret (n° 380) et dès ce moment les limites du terroir sont fixées, en présence de gens du pays (n° 382)⁽⁴³⁾. En 1147, Raimond Ricard de Fozières vend pour 150 sous les droits de pacage sur le terroir voisin de Calmels, alors inhabité, en fixant le nombre de bêtes à y tenir : un troupeau de brebis, 4 paires de bœufs, 30 juments et 12 vaches, avec leurs petits (n° 381). Raimond, abbé de Saint-Guilhem-le-Désert, patron de la paroisse voisine de Saint-Caprazy-du-Larzac, abandonne ses droits en 1151, moyennant un cens de 12 deniers melgoriens. En 1153, Raimond,

abbé de Nant, patron de l'église de La Couvertoirade, cède la dime du terroir et le curé Laurent fait de même, sur son ordre (n° 384)⁽⁴⁴⁾.

Plus à l'ouest sur le Larzac, et tout à côté du château même de Léras, la grange de Fontfroide (*Fonte frigida*) paroisse des Rives, se forme à partir de 1138 depuis la première donation de Hugues de Cornus, qui comprenait le mas de Felgayrettes et la moitié d'un bois de hêtres dit Foy obscura (n° 357 et tout le chap. X).

Très tôt aussi, c'est la descente en Bas-Languedoc. En 1136, Béranger Austorc, dans son testament, sur l'honneur qu'il donne à Déodat de Lunas, laisse une part à l'abbaye de Joncels et deux mas à Silvanès (n° 47). En 1142, Déodat de Lunas, à son tour *in articulo mortis*, lègue une châtaigneraie dans la paroisse de Camplong (n° 449). La création de la grange de Sauveplane (Cne de Laurens, canton de Murviel-les-Béziers, Hérault) est amorcée dès 1138 avec la donation d'un champ par Benoît de Puyssalicon (n° 46 et 397) et en 1139 celle d'Ermengaud de Fouzilhon à Pons de Léras et ses amis, qui prévoit expressément la construction d'une "maison" (n° 386). Il la complète la même année (n° 387) suivi en 1139 par Salomon de Faugères (n° 388). En 1144, les bâtiments sont déjà en partie construits quand Bernard Raimond cède sa part de dîmes (n° 389). Et dès 1146, Auger, moine de Saint-Martial de Limoges et prieur de Laurens, avec l'accord de son abbé, cède sa part ecclésiastique (n° 390).

Enfin, une autre grange, à Margnès, dans les monts de Lacaune⁽⁴⁵⁾, se développe à partir de 1146, lorsque Pierre, abbé de Vabres, avec l'accord de ses moines, donne tous ses droits sur ce terroir au moine Arnaud, "créateur et édificateur du dit lieu" (n° 405 et chap. XIII)⁽⁴⁶⁾. Les droits vicomtaux, bois, eaux et pacages, sont donnés au même moment par le jeune Roger, vicomte de Millau, et sa mère Cécile (n° 406)⁽⁴⁷⁾. Il donnera encore en 1147 le terroir de Calm Raimun (n° 407). Et tout de suite, les moines pourront aller librement vendre et acheter au marché de Lacaune, puisqu'ils sont dispensés dès 1146 du droit de leude par ses trois détenteurs, Ermengaud de Combret pour la moitié, Hugues de Cessenon et P. Malcans, chacun pour un quart (n° 407-409). L'alleu ou propriété du fonds sera donné le 15 août 1158 (pour l'Assomption) par Raimond, abbé de Saint-Pons-de-Thomières (n° 423), et tout de suite après aura lieu le bornage (n° 419). Le domaine annexe de Lassouts se formera à partir de la donation d'Ermengaud de Combret en 1147 (n° 431 et chap. XIV), suivi par la famille même de Lassouts et de nombreux autres.

Au-delà des biens propres, l'autorisation de prendre du bois et de pacager sur leurs terres est obtenue de tous les seigneurs voisins. Dès 1147, nous avons vu l'achat des droits sur le terroir de Calmels, près La Couvertoirade (n° 381). Le souci de limiter les concessions apparaît au départ : il est prévu une amende si les bêtes vont sur les terres semées, dans cet acte et dans un autre de 1153 (n° 65). Des actes de 1153 fixent

à 1 000
déjà e
espèce
troupe
en 117
de Sa
droit
génér

dével
(1144-
s'exp
nou
céder
Loda
offra
toire
ordo
1 000
à la
plus
de su
une :
avait

tous
plus
Clar

est c
men
de d
conv
cons
on r
cons
latic
de L
Il cé
tère

d'ac
cou

à 1 000 têtes le chiffre du troupeau de brebis autorisé (n° 70, 177). Mais déjà en 1154 (n° 472), c'est la liberté totale pour les animaux de toute espèce, et il en est de même dans les nombreux actes de 1162 à 1170. Le troupeau a-t-il atteint son chiffre optimal ? Mais le couvent s'assure encore en 1175 des pacages autour de Saint-Rome de Tarn (n° 480). A Auriac de Saint-Rome, se développera une véritable grange, pour des vignes. Le droit de glandée, d'abord limité (15 porcs à Rouget en 1152, n° 297) se généralise ensuite lui aussi.

Ainsi, c'est donc un établissement extrêmement vigoureux qui s'est développé sous l'abbé Didier (1138-1143) et plus encore sous l'abbé Guiraud (1144-1161), un des fondateurs, peut-être d'abord curé séculier⁽⁴⁸⁾. Ainsi s'explique que ce dernier n'ait pas hésité à partir de 1151 à construire un nouveau monastère, à seulement la distance d'un trait d'arbalète du précédent, comme le dit la Chronique. Pourtant, un très riche citoyen de Lodève, Pierre Aibrand, avait déjà fait construire le premier dortoir, en offrant 100 marcs d'argent, et son fils Aibrand avait fait faire le réfectoire. Il fallut acheter le terrain, et le Guillaume d'Outre-Mer déjà connu ordonna d'y affecter 200 marcs qu'il avait donnés. On dut en effet payer 1 000 sous pour ce domaine "beau et délectable, et parfaitement adapté à la région". C'est donc la commodité et le souci de se fixer au lieu le plus adapté qui ont entraîné ce changement, peut-être aussi la nécessité de suivre de plus près la formule cistercienne. N'y avait-il pas eu d'abord une sorte de monastère double, désormais inutile puisque l'abbé Guiraud avait fondé dès 1146 pour les femmes le couvent de Nonenque⁽⁴⁹⁾ ?

Pierre Aibrand, sacristain du Chapitre de Lodève, et son frère Guiraud, tous deux fils du précédent, réalisèrent un dortoir encore plus grand et plus beau que le premier, tandis qu'un clerc de la même église, Richard Clari, fit faire le réfectoire⁽⁵⁰⁾.

L'insistance du chroniqueur sur les lieux les plus directement utiles est curieuse pour un moine, mais l'église, qu'il oublie, fut sûrement commencée la première, puisqu'en 1151 des achats de terrains, puis la cession de droits à Grauzou ont pour témoin *Sicardus operarius ecclesie*, un frère convers qu'on retrouve avec ce titre en 1153⁽⁵¹⁾. Quant aux étapes de la construction, le chroniqueur "juge inutile d'en parler, puisque tous les jours on rénove ou détruit l'ancien et on édifie du nouveau, et on transforme constamment pour améliorer". Il a dû y avoir en 1151 une véritable "translation", car le chroniqueur rappelle encore la sainteté et la modestie de Pons de Lérans, mort un 1^{er} août, date qui suffit pour fixer son anniversaire⁽⁵²⁾. Il célèbre les mérites d'Arnaud du Pont, qui a reçu sa sépulture au monastère, et des nombreux chevaliers qui se sont convertis à son exemple⁽⁵³⁾.

Le point de départ en 1151 est parfaitement confirmé par les actes d'achat du domaine de Salelles, qui est bien l'emplacement du nouveau couvent⁽⁵⁴⁾. Cette année-là, Arnaud du Pont, le donateur de 1133, et ses

cinq enfants, cèdent le mas de ce nom avec leur part d'alleu "pour vous y transférer et y faire votre église et votre monastère", moyennant 200 sous melgoriens (n° 51). Il faut encore que Raimond de la Tour et ses deux frères, neveux d'Arnaud, lui cèdent la part qu'ils ont eue, sûrement par leur mère, afin de permettre la construction de l'église (n° 52)⁽⁵⁵⁾. C'est surtout la vente par cette branche des de la Tour, les susnommés encore mineurs et leur mère Guillerma, et pour l'autre branche, Adélaïs, veuve de Gagon de la Tour, son fils Raimond⁽⁵⁶⁾ et sa fille mariée, de l'alleu et tous les droits pour 340 sous (n° 61). Toujours en 1151, Pierre Célat donne le *beneficium* pour 100 sous (n° 53), et encore des droits sur le penchant allant vers l'église de Gissac, qu'avait cédé Bégon Pélaucqui en se faisant moine, pour 40 sous (n° 54). En 1152, Gaufréd de Tournemire et sa famille cèdent le fief et d'autres droits voisins pour 32 sous (n° 57). C'est sans doute aussi l'occasion pour Guillaume Rebuf de recevoir encore 40 sous pour ses droits de dîme sur Gissac, le domaine de Salelles devant s'étendre de ce côté (n° 58). Bernard Roger permet pour 10 sous de reconstruire la chaussée qui mène l'eau au pré ou au moulin ayant appartenu à P. Celat (n° 59)⁽⁵⁷⁾.

En 1152, Nazarie, prieure de Nonenque, et Elisabeth, prieure de Belcombe, mère de cette dernière abbaye, vendent à Silvanès pour 200 sous leur part de fief, venue pour la dot monacale de Guillerma et Arsenz, filles de Guillaume de Fraissinet (n° 63)⁽⁵⁸⁾. En 1153, Guillaume Frotier et ses deux frères cèdent leurs droits pour 30 sous (n° 67). La même année, Bertrand du Pont et ses frères (tout de suite après la retraite de leur père Arnaud)⁽⁵⁹⁾ n'acceptent de confirmer le déplacement et la construction du monastère et toutes ses possessions déjà acquises, que moyennant 300 sous (n° 70). Raimond, de la deuxième branche de la Tour, avait agi comme tuteur d'Arnal et Raimond⁽⁶⁰⁾ et par l'intervention de Pierre, évêque de Rodez, à qui les deux enfants avaient promis de confirmer l'acte quand ils auraient plus de 25 ans. Ils le font en 1166, mais il faut alors leur donner 550 sous melgoriens (n° 62). Finalement, la somme dépensée dépasse largement celle de 1 000 sous indiquée par le chroniqueur⁽⁶¹⁾.

Il fallait de puissants moyens pour mener à bien à la fois cette politique d'achats et la construction. En 1168, la confirmation concédée par Guillaume "Avignon" et ses frères, Béranger et Arnaud, par arbitrage et pour encore 1 000 sous⁽⁶²⁾, comprend le mas de Salelles *ubi modo monasterium construitis* (n° 145). La bâtisse est en cours, et ils autorisent à utiliser toutes les carrières de pierre et de lauzes de leur terre⁽⁶³⁾. La répétition de cette clause dans des confirmations ultérieures montre la pérennité du besoin et donc la continuation des travaux, on la retrouve en 1168 (n° 147) et 1173 (n° 477).

Au-delà, c'est le silence. En 1164, une donation est faite *in capitulo*, et il paraît bien s'agir de la salle capitulaire elle-même (n° 143).

En 1166.
ecclesie
porte de
la grand
n'est pas
de l'inf

Dè
Margnè

Il f
pour su
une an
laume.
de Cab
de Sa
(n° 55)
le cade
droits

nemire
une sé
la péri
aband
constit
lieu et
par Be
conver
réclam
pour le
sition
le vrai
deux f
derniè

D
de Cé
sur se
à titre
fait de
tuelle
parois
peut f
puisq
Brusq
Pons
Rodez

En 1166, la confirmation de Bégon de Prohencoux a lieu *in porticu casalis ecclesie* (n° 318)⁽⁶⁴⁾. Deux actes de 1183 et 1187 sont passés "devant la porte de l'église des convers" (n° 489 et 197). On peut en déduire que la grande église n'est pas achevée dans sa partie ouest, mais non pas qu'elle n'est pas utilisée. Il faut descendre à 1212 pour trouver mention de la "porte de l'infirmerie" (n° 503).

Dès 1153, un *Amelius pictor* est témoin, mais c'est à la grange de Margnès et sans doute de façon purement fortuite (n° 443)⁽⁶⁵⁾.

Il faut donc encore une fois nous tourner vers les acquisitions de biens pour suivre la courbe de prospérité du monastère. 1151 est décidément une année-pivot. Tout à côté de Salelles, l'abbé Guiraud obtient de Guillaume, abbé de Joncels, et de ses moines, un tiers de la dîme du mas de Cabrias et la totalité de celui de Tafel, avec l'accord des paroissiens de Saint-Christophe de Drulhe, l'ancienne église de cette zone (n° 55)⁽⁶⁶⁾. Robert de Cornus cède son droit à un agneau par an contre le cadeau d'un cheval, beau paiement qui nous fait penser qu'il avait des droits de seigneurie plus importants (n° 56). En 1152, Gaufred de Tournemire abandonne ses prétentions, avec celles sur Salelles. Suivent toute une série de donations, de 1156 à 1167 (chap. III, n° 110-132), jalonnant la période d'implantation proprement dite. En 1160, Déodat, curé de Gissac, abandonne ses droits sur la dîme (n° 122)⁽⁶⁷⁾. A la Cadenède, qui paraît constituer une portion du mas, l'abandon des prétentions des du Pont a lieu en 1158 (n° 116) en même temps que la cession de la moitié du fief par Bernard Bégon de Prohencoux (n° 117). Deux des tenanciers se font convers en abandonnant leurs biens en 1161 et 1163 (n° 126 et 127), et les réclamations sur ce terroir comme sur l'autre s'arrêtent en 1167. De même pour le mas des Landes ou du Nougquier, on commence dès 1143 par l'acquisition d'une dîme (n° 34), puis d'une autre en 1155 et 1159, qui marquent le vrai point de départ, avec la vente de l'alleu par Guil. Avignon et ses deux frères pour 2 000 sous (n° 136, 137, 134 et tout le chapitre IV), les dernières plaintes sur les dîmes s'éteignant en 1163 (n° 142 et 350).

Dès 1152, débute la formation d'une grange à Pardinegas, paroisse de Cénomes, au nord-est de Silvanès avec la cession de son *beneficium* sur sept mas et même un huitième par Pons de Pardinegas et sa famille, à titre gratuit (n° 328 et tout le chapitre IX). En 1153, Raimond Raynal fait de même pour deux mas (n° 329). Suivent les cessions de dîmes habituelles, y compris en 1157, celles de Hugues, curé de Cénomes, et de ses paroissiens (n° 344). Le "patron" supérieur n'est pas nommé, mais on peut penser que l'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières y avait des droits, puisque le mas de Burgs, dans la paroisse, cédé en 1167 par Bégon de Brusque, avait été obtenu par lui grâce à un échange avec l'abbé de Saint-Pons qui approuve la cession (n° 354). Mais dès 1165, Pierre, évêque de Rodez, avait donné l'église à Silvanès (n° 231). Les *parras* de Raimond

de Tournemire seront cédées seulement en 1187 (n° 497) et on retrouvera en 1188 les sept mas (toujours innommés) qui ont servi à créer la "grange" de Cénomès (n° 498).

La grange de Rouzet (Rovereto, Cne de Prohencoux), loin vers l'ouest et au voisinage de la prévôté de Belmont, mais pouvant servir d'étape vers Margnès, se développa depuis 1152, Pons de Vintrou donnant gratuitement l'alleu et tous ses droits (n° 294), et Hugues de Cessenon les mas de Roveret vieux avec ses droits sur la dîme de toute la paroisse de Prohencoux (n° 295). Mais Bernard Bégon de Prohencoux avait, dès 1150, accordé le pacage et donné ses droits sur le terroir, comprenant 4 mas et 3 apendaries (n° 323 et 324). Il autorisait la construction d'une maison "où vos bergers pourront habiter et placer leurs affaires" (68). En 1155, Guillaume, prévôt de Belmont, poussé par l'évêque Pierre, donna la dîme sur les trois mas de Rouzet le vieux et les quatre de "l'autre Rouzet" (n° 317) (69), Déodat de Rouzet et ses frères, les "feuzals" primitifs, n'apparaissent qu'en 1167 pour abandonner toutes leurs réclamations (n° 319) (70).

Enfin, la dernière année de son abbatiat, en décembre 1161, Guiraud s'assure un gîte d'étape à Montpellier. Atbrandus, peut-être un parent de Pierre Aitbrand de Lodève, donne une terre à l'entrée de la ville, près de la porte Saint-Guilhem et du fossé, pour y construire une maison de Citeaux. La direction est confiée à l'abbaye de Valmagne, avec l'autorisation de Bonneval, sa mère, mais l'abbé de Silvanès participera aussi à la gestion (n° 462). Cet établissement aura une certaine durée (71).

L'ampleur de vues de l'abbé Guiraud et le cercle de ses relations méritent d'être soulignés. Nous avons vu le soutien constant que lui apportait l'évêque de Rodez, Pierre. Le comte Hugues a été touché aussi et il concède, peut-être dès 1154, l'exemption de péage sur toute sa terre (n° 458) (72). En avril 1156, Raimond, comte de Barcelone, et Raimond Béranger, son neveu, comte de Provence et de Millau-Gévaudan, font de même pour la leude dans la ville de Millau, sur le pont du Tarn, et dans tout leur domaine (n° 457). La même année, Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, concède la dispense de leude, seulement pour la ville de Béziers (n° 459). Elle sera étendue à toute sa terre en 1165 (n° 460). En 1158, Hugues, abbé de Villemagne, avait donné l'exemption dans sa ville (n° 460). Dans ces divers actes, la présence de nobles de toute la région, mais aussi de chefs religieux de tous les ordres, manifeste le prestige acquis. Mentionnons ici les dons de sel de la Méditerranée, en 1159 dix charges par Béranger, archevêque de Narbonne (n° 400), en 1167 par Béranger Rotbal à Capestang (n° 483).

Il y a certainement eu émulation avec les nouvelles commanderies de Templiers et d'Hospitaliers qui s'installent plus au nord sur le Larzac

mais les
des Cist

Ver

de l'Hôp

à rien

Messatg

prévôt d

Durand

Bonnev

Hugues

Raimon

teur de

Pa

Il suffi

établis

zone, e

(n° 260

Le

(n° 42.

et 203

en 1165

Il

les do

en 114

et son

(n° 38

de Co

(n° 36

ces de

nant V

Gauce

Hugue

L

(n° 55

Pour ?

ticuliè

Guilla

doute

vêque

avec p

la cor

moine

mais les querelles ne paraissent pas avoir été graves, compte tenu du prestige des Cisterciens et de leurs hautes protections.

Vers 1160, pour l'accord sur des dîmes avec Bernard de Pagas, prieur de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Prugnes près Camarès, qui renonce à rien exiger devant Pierre, évêque de Rodez, par ordre d'Arnaud Messatgue, prieur de Saint-Gilles, et du pape, sont présents Raimond, prévôt du Chapitre de Rodez et trois archidiacres, Eudes, abbé de Conques, Durand, abbé de Mazan, père du monastère, et Adhémar, abbé de Bonneval, qui venait d'être fondé par Mazan (n° 171)⁽⁷³⁾. Les nobles sont Hugues Raimond de Salles-Curan⁽⁷⁴⁾, le baron Raimond de Canillac, et Raimond de la Tour, moine de Vabres, celui-ci sans doute comme détenteur de quelque prieuré voisin.

Par contre, le vieillissement des monastères bénédictins est évident. Il suffit, pour faire bref, de rappeler les concessions obtenues des divers établissements plus anciens. De Vabres, le plus vieille abbaye de cette zone, en 1146 pour Margnès du Tarn (n° 405), en 1148 pour Grauzou (n° 260), et en 1159, 1161 et 1162 (n° 333, 401 et 312).

Le prévôt de Belmont fait de même, simple témoin en 1151 et 1154 (n° 425 et 421), donateur à Rouzet et à Promilhac en 1155 et 1158 (n° 317 et 203). L'abbé de Nant apparaît pour Soils en 1153, avec confirmation en 1165 (n° 384). Tous doivent accepter d'accueillir les nouveaux arrivants.

Il en est de même en Bas-Languedoc. Pour les évêques de Lodève, les documents permettent de souligner deux étapes. L'évêque Pierre I, en 1147, est témoin d'une donation faite par Raimond Ricard de Fozières et son frère Jordan⁽⁷⁵⁾ et encore pour la division d'un terroir près de Soils (n° 381). Il arbitre vers 1150 un différend entre Béranger Alzaran et Hugues de Cornus sur le mas d'Olmet, près de la grange de Fontfroide (n° 365)⁽⁷⁶⁾. Guiraud, abbé de Saint-Sauveur-de-Lodève, est témoin pour ces deux derniers actes. L'évêque Pierre II est témoin d'affaires concernant Villemagne, en 1159 et 1161 (n° 461 et 401). D'autre part, l'évêque Gaucelm, celui qui recevait les questions théologiques du chroniqueur Hugues, fait lui-même une donation à Pégayrolles en 1186 (n° 473).

L'abbé de Joncels et ses moines cèdent des dîmes à Cabrias en 1151 (n° 55), le sacristain Hugues est témoin en 1165 et 1166 (n° 106 et 129). Pour Villemagne, la cession de leude en 1159 (n° 461) manifeste une particulière bonne volonté, faite d'admiration. En 1161, un moine, Déodat Guillaume, ne décide-t-il pas de passer avec ses biens à Silvanès, sans doute pour mener une vie meilleure (n° 401) ? Il est approuvé par l'archevêque et la vicomtesse de Narbonne, les évêques de Lodève et de Béziers, avec pour témoins l'abbé et un moine de Vabres. Déjà, en 1159, en recevant la confirmation des donations de leurs parents par Bernard de Versols, le moine de Saint-Pons et ses deux frères, les Cisterciens avaient prévu que

le premier, qui recevait tous les bénéfices spirituels, pouvait même passer à leur monastère, avec des *litterae commendatitiae* de son abbé (n° 77). Il ne paraît pas l'avoir fait.

Mais le mouvement inverse existait aussi et on doit rapprocher, pensons-nous, la bulle du pape Alexandre III du 13 mai 1162 (n° 5), défendant aux moines ou convers de Silvanès de quitter leur monastère sans lettres dimissoires de l'abbé.

Pour Saint-Guilhem-le-Désert, nous avons l'abandon de droits à Grauzou en 1140 (n° 250), confirmé en 1151 (n° 269), avec aussi une donation à Soils (n° 383). Le prieur de Cassan apparaît comme témoin en 1146-1147 pour Sauveplane (n° 390, 391 et 392) et encore en 1162 (n° 402). L'abbé de Saint-Pons-de-Thomières cède en 1158 l'alleu de Margnès et assiste au bornage (n° 423 et 419), en 1167 il approuve une cession complémentaire (n° 421) et consent un échange à Bégon de Brusque en vue de la donation à Silvanès (n° 354).

Les rapports avec les nouvelles abbayes cisterciennes de cette zone sont constants et amicaux. Pour Valmagne, fondation d'Ardorel en 1138, l'abbé Guiraud est témoin avec Durand, abbé de Mazan, en 1155, quand Raimond, abbé de Cadouin, confie sa réorganisation à Gui, abbé de Bonnevaux⁽⁷⁷⁾. L'abbé de Valmagne, Ermengaud, est témoin d'une donation en 1159 (n° 210) et encore de la cession de leude pour Villemagne (n° 461). Après avoir fondé sa propre grange de transhumance à l'est de Lacaune, à Cambert⁽⁷⁸⁾, il accepte en 1161 (n° 308) de fixer la limite de parcours de ses troupeaux qui ne devront jamais franchir le ruisseau du Rance. En 1162, il est témoin d'une donation de dîmes (n° 402).

L'abbé de Fontfroide, plus éloigné, apparaîtra seulement en 1166, comme témoin de la donation de Pierre de Minerve (n° 234).

La plus ancienne bulle papale, celle d'Innocent II du 20 mai 1140 (n° 6), était adressée à l'abbé Didier. Elle contenait déjà la cession du droit de dîmes et prémices pour toutes les terres cultivées directement par les religieux. C'est à l'abbé Guiraud que vont celles d'Eugène III, vers 1145-1153 (n° 3)⁽⁷⁹⁾ et d'Anastase IV, du 11 octobre 1154 (n° 2), la première à donner la liste des biens, pas encore qualifiés de granges : Gaillac, Grauzou, Margnès, Sauveplane, Fontfroide, Soils et Rouzet. La bulle d'Alexandre III du 9 mai 1162 (n° 18) n'aura à y ajouter que Promilliac et Pardinegas⁽⁸⁰⁾.

C'est donc bien sous l'abbé Guiraud, et lui seul, que se forma la plus grosse part du domaine. On s'explique mieux que tout de suite après sa mort, le 17 septembre 1161, son successeur Pons II, précédemment prieur, se soit hâté de faire écrire la Chronique qui se termine par un cri d'élan et d'enthousiasme : "Réjouis-toi Silvanès, bonne mère, étends le lieu de ta tente et montre les peaux de tes pavillons"⁽⁸¹⁾. Il a profité du séjour

du pape
toire du
4), inter
par man

Il fa
que le c
y aient
féodale
Bérange
En 1165
sa terre
les abbe

C'e
sont as
tions se
L'une.
Didier
(1144-11
Pons (1
an. So
de sou
pointe
1143, a
(1 150
1157 (c
sont e
en 116

E
on s'ét
ses av
Belme
235).
quels
de l'e
(n° 4
donat
daire
vers 1

un p
confi
sont
"en

du pape Alexandre III à Montpellier pour en obtenir la bulle confirmatoire du 9 mai, mais aussi deux autres du 13 mai et du 3 juillet (n° 5 et 4), interdisant les sorties indues de moines et permettant de prêter serment par mandataire devant les juridictions séculières.

Il fallait se hâter de consolider le bien acquis. Ce n'est pas un hasard que le cartulaire ait été établi tout de suite et que les derniers actes qui y aient été copiés soient de la fin de 1169. Y aurait-il alors une menace féodale ? Pourtant, en 1166, le vicomte Pierre de Minerve et son fils Béranger font une donation comportant fondation d'anniversaire (n° 234). En 1165, Raimond Trencavel de Béziers étend l'exemption de leude à toute sa terre, et sont alors présents l'évêque d'Agde et son chanoine-sacristain, les abbés de Fontfroide, Valmagne, Saint-Thibéry, le prieur de Cassan.

C'est donc plutôt une stabilisation qui se produit. Les actes ultérieurs sont assez nombreux⁽⁸²⁾ pour montrer que le véritable arrêt des donations se situe un peu plus tard. On peut tenter deux sortes de statistiques. L'une, par le nombre de chartes conservées pour chaque abbé⁽⁸³⁾. Sous Didier (1138-1143), 40 chartes, soit en moyenne 5 par an. Sous Guiraud (1144-1161), 14 par an, avec le sommet de 1158-1159 (23 et 25 actes). Sous Pons (1161-1171), encore presque 12. Sous Raimond (1173-1180), une par an. Sous Bernard (1182-1190), presque deux. L'autre, par le chiffre total de sous dépensés par an pour des acquisitions. La courbe marque des pointes discrètes en 1140, avec trois dépenses autour de 200 sous et en 1143, avec une de 300 sous. On atteint deux sommets de niveau moyen (1 150 et 1 300 sous) en 1151, avec deux achats de 200 et 340 sous, et en 1157 (deux achats de 550 et 300 sous). Mais les pointes les plus aigües sont celles de 2 850 sous en 1159 (un achat de 2 600 sous), puis 2550 en 1164 (1 000 et 300), et 1 900 en 1166 (550, 500 et 400).

En dernier lieu, apparaissent les acquisitions de vignes. Jusqu'alors, on s'était contenté de celles des côteaux du Dourdou, vers Promilhac, acquises avec d'autres terres dès 1158 (dont une petite cédée par le prévôt de Belmont) et jusqu'à 1166 (n° 187, 201, 203, 205, 206, 210, 217, 227, 229, 235). En 1162, on effectue des achats autour de Saint-Affrique, sur lesquels l'archiprêtre du lieu abandonne aussitôt ses dîmes, avec l'accord de l'évêque de Rodez (n° 451, 452), en 1163-1169 près de Versols (n° 452-456), en 1166 donation à Laur près Camarès (n° 243), en 1169 donation d'une autre vigne près de Nant (n° 385). C'est un aspect secondaire qui manifeste pourtant un goût accru du confort. N'est-ce pas déjà vers 1170 qu'"ordre établi" et gestion remplacent dynamisme et création ?

C'est seulement sous les abbés Guiraud et Pons qu'on peut étudier un peu l'organisation intérieure du monastère. Dès 1153, pour une confirmation particulièrement importante par la famille du Pont (n° 70), sont témoins le prieur Pons (le futur abbé), 18 moines, et des convers "en grand nombre".

000

Les autres officiers apparaissent rarement, Raimond l'hôtelier en 1153 (n° 329), Raimond Galquier le sous-prieur et Pierre, nouvel hôtelier en 1160 (n° 81), les mêmes et Guillaume, cellierier mage, en 1161 (n° 308). Raimond Galquier remplace Pons comme prieur lorsqu'il devient abbé et dès 1162 (n° 312), on constate donc une montée progressive et régulière dans les offices. En 1164, sont nommés le sous-prieur Béranger, le chantre et le sacristain (n° 143). En 1181, on connaît le nom du supérieur, Guillaume de Narbonne, dont on peut suivre un peu la carrière⁽⁸⁴⁾. En 1183 (n° 489), tout le couvent est présent, et on compte 11 moines et 6 convers, ce qui paraît marquer un certain fléchissement. Pourtant, l'organisation restera solide, et on trouve encore en 1212 (n° 503) le prieur, le cellierier, le sacristain, trois moines et deux convers ; en 1266 (n° 510), le prieur, le sous-prieur, l'infirmier et six moines dont un Guillaume du Pont, de la famille fondatrice.

Le recrutement se fera en effet constamment dans le pays, auprès des nobles souvent pour les moines, mais aussi pour les convers, et la similitude des actes et des titres prouvent le désir de les confondre tant soit peu⁽⁸⁵⁾. Ce sont, dès 1153, Guillaume de Saint-Félix (de Sorgues), et Arnaud de la Peyre, moines (n° 70), en 1157 Géraud de Montalègre (n° 74, convers), Gilbert de Vendeloves (à recevoir pour frère, n° 183), R. Alzaram, moine (n° 419) et on doit recevoir un fils de Robert de Cornus (n° 199). En 1160, ce sont Gérard d'Olcas (Saint-Jean d'Alcas) moine et D. de Rocozels, convers (n° 81), en 1161, Guillaume de Saint-Félix de Sorgues, toujours vivant, et Guillaume Atbrand, sûrement un membre de la famille des donateurs lodévois (n° 462). Vers 1153-1168, Arnal de Luzençon est moine, il se qualifie pourtant humblement de *confrater et servus servorum Silvanensis cenobii* (n° 160)⁽⁸⁶⁾. Mais Guillaume Rebuf, qui avait tant réclamé pour ses enfants la dîme de Gissac, reçoit promesse d'être reçu aussi comme frère en échange de sa confirmation en 1165 (n° 104). En 1181 encore, on doit recevoir le fils de Guillaume de la Peyre (n° 485), et en 1183 la donation de Guillelma, femme de Pons de Caylus, prévoit qu'on recevra en retour son mari, sans doute seulement *in articulo mortis*, ou un de ses fils, celui-ci comme moine (n° 487).

Parmi les convers, on trouve aussi des *feuzals* portant le nom même des biens qui sont passés à l'abbaye. Rainald des Landes et toute sa famille, femme et frère, sont reçus en 1159 (n° 139) et à leur suite Déodat de Salelles, son frère Pons, sa femme et sa mère (n° 239) et encore Bernard des Landes, sa femme et ses deux frères (n° 240). Tous cèdent leurs terres et devront être pris pour convers au monastère, s'il est possible *secundum ordinem vestrum*. Ils rentrent tous dans le *beneficium* de l'abbaye, plus près sans doute du niveau des tenanciers que de celui des feudataires⁽⁸⁷⁾.

Hugue
et sa f
(n° 319)
homme

Ne
Celui
du cou
une co
à 1161.
ment p
et mala
et Etie
Il en e
Hugue

Le
un moi
nir la f
femme
conver

Le
classiq
devra c
Pource
et enco
là avec
et des
de Lau
faire ap
restera
alors c
"seulen
rien ne

L'
protect
puis en
général
sous (r
se con

Le
pas, m
de Béz

De même Déodat de Promilhac doit être reçu en 1162 (son frère Hugues étant pris tout de suite comme donat, n° 220), Hugues de Sarrus et sa famille en 1163 (n° 224), Déodat et Bernard de Rouzet en 1167 (n° 319). C'est donc un procédé classique qui assimile à la fois terres et hommes.

Nous ne pouvons analyser en détail les divers mobiles des donations. Celui de la "conversion", avec abandon du siècle, qui est aux origines du couvent, se retrouve encore en 1142 (n° 481), 1143 (n° 195, renvoie à une conversion antérieure), 1149 (n° 263), et surtout dans les années 1158 à 1161. Mais alors très souvent, l'entrée au monastère est prévue seulement pour le jour où le donateur le voudra, c'est-à-dire quand il sera vieux et malade ou à l'article de la mort. C'est le cas de Gilbert de Vendeloves et Etienne Rainelm en 1158 (n° 183 et 279), de Guil. Rebuf en 1165 (n° 104). Il en est de même pour les convers Rainal de Burgs en 1156 (n° 339), Hugues de Promilhac en 1162 (n° 220).

Les donations à cause de mort prévoyant la sépulture comme pour un moine, avec fondation d'anniversaire, apparaissent assez tard, pour devenir la formule la plus classique. On la trouve seulement en 1182 pour une femme, Ermengarde d'Avène, et c'est sans doute que le mécanisme de la *conversio* recouvrait les mêmes avantages que pour les hommes.

Les engagements prévoyant la réception d'un fils comme moine sont classiques. On le confie au monastère et on fixe seulement l'âge où il devra choisir pour des vœux définitifs, 16 ans en 1150 pour le fils de Déodat Pourcel (n° 49), 15 ans en 1158 pour le fils de Robert de Cornus (n° 199) et encore en 1168 pour le fils de R. Cédal (n° 292). Celui-ci restera jusque là avec son père, et Silvanès donnera 5 sous par an pour son instruction et des tissus pour l'habiller. En 1169, il est prévu que le fils de Guillaume de Laur sera reçu à 18 ans et, jusque-là, son père doit le nourrir et lui faire apprendre les lettres. Mais s'il refuse de se faire moine, la donation restera valable (n° 245). En 1167, un autre fils de Déodat Pourcel, reçu alors que sa famille ne fait que renoncer à une réclamation, est pris "seulement pour l'amour de Dieu", et s'il s'enfuyait, se retirait ou mourait, rien ne changerait pour autant (n° 109).

L'abbé Pons et ses successeurs continueront à bénéficier de la protection des vicomtes de Béziers, confirmée par le jeune Roger en mars, puis en août 1173 (n° 476 et 477). Il renouvelle encore en 1180, la concession générale de pacages et l'exemption de leudes, en recevant, il est vrai, 1500 sous (n° 483). Il est suivi par sa femme Adélaïde (dite "de Burlats") qui se contente de 100 sous (n° 484)⁽⁸⁸⁾.

Les preuves de dévotion et les donations s'espacent, mais ne cessent pas, même pour le Bas-Languedoc. En 1173, un certain Pierre Rainard de Béziers, en choisissant sa sépulture à Cassan, fonde des anniversaires

à Valmagne et à Silvanès, en donnant 2 000 sous "pour réparer ses méfaits" (n° 478). En juillet 1182, Ermengarde, veuve de Guillaume d'Avène, grièvement malade, demande à être enterrée à Silvanès et place sa fille Sibylle comme religieuse à Nonenque (n° 486). La famille d'Avène reparait en 1183 pour les biens qu'elle a donnés vers Cénomès (n° 488 et 489) et Guillaume d'Avène est encore un des arbitres d'une contestation en 1184 (n° 492). Pierre Raimond d'Avène et sa famille apparaissent en position de réclameurs en 1188 (n° 498)⁽⁸⁹⁾.

L'intervention de l'abbaye au cœur même du système domanial antérieur est particulièrement bien marquée dans le partage, en 1174, des biens de la famille de Paul de Camarès entre deux groupes de parents^(89 bis).

L'aspect revendicatif, indiquant un renversement des positions matérielles et spirituelles, se développe à partir de 1183, en opposition aux donations antérieures, pour des familles modestes de *feuzals* (n° 490, 491, 492, 495) autant que pour les nobles : Alamande veuve de Raymond de Saint-Maurice, en 1185 (n° 494), Pierre de Caylus en 1192 et 1212 (n° 500 et 503)⁽⁹⁰⁾.

Mais les donations testamentaires "rituelles" se prolongent jusqu'en pleine crise albigeoise, comme si le climat spirituel n'avait pas changé dans ses aspects les plus coutumiers⁽⁹¹⁾. Les problèmes de gestion et d'administration apparaissent seuls désormais au premier plan. Les relations avec les autres abbayes de l'ordre semblent se resserrer, comme pour se séparer du monde séculier, avant et après la croisade. En 1180, l'abbé Raimond, avec son frère Hugues Raimond, et le prieur Pierre, sont témoins à Bonnecombe. Vers 1190, l'abbé Bernard est à Rodez, témoin d'un acte pour Bonneval⁽⁹²⁾. Les statuts du Chapitre Général de 1190 prévoient que, dès le retour de l'abbé de Mazan à son abbaye, un des moines sera envoyé à Silvanès⁽⁹³⁾. En 1194, l'abbaye paraît endettée, puisque la plainte de ses créanciers est remise aux abbés de Mazan et Froidmont pour qu'ils interviennent auprès de l'archevêque métropolitain de Bourges et des autres qui en ont écrit et fassent leur possible pour assouplir l'affaire⁽⁹⁴⁾.

Les circonstances ne paraissent guère favorables pour la fondation d'abbayes-filles, comme on l'a prétendu⁽⁹⁵⁾. Mais est-ce un hasard que les deux seuls actes connus de l'abbé Guillaume, en 1197 et 1198, concernent la zone la plus voisine du Bas-Languedoc, où l'abbaye est peut-être mieux respectée parce que moins lointaine ?⁽⁹⁶⁾. De ce côté, on trouve un don de 50 sous à Silvanès dans le testament de R. de Bessan, chanoine d'Agde^(96 bis).

En 1213, l'abbé, qui ne s'est pas rendu au Chapitre, est puni par la mise au pain et à l'eau, un jour sur six, il en sera prévenu par l'abbé de Mazan⁽⁹⁷⁾. Le 13 février 1214, Simon de Montfort, se considérant comme l'héritier des vicomtes de Béziers, confirme leurs privilèges pour Silvanès, en particulier le droit de pacage (n° 504).

Les seigneurs locaux continuent, pour avoir quelque argent, à faire des concessions temporaires ou définitives. Le 13 mars 1215, Guillaume de Montagnol concède pour 30 ans les bois et pacages sur ses terres, moyennant la charité d'un cheval valant 150 sous (n° 505). En janvier 1257 (n.s.), son descendant, qui porte le même nom, fera donation du quart de droit de justice sur un bois, pour le repos de son âme (n° 509).

En février 1217 (n.s.) à l'infirmerie du couvent, l'abbé Pierre abandonne à Pierre, évêque de Rodez, tout ce à quoi il pouvait prétendre à Salles-Curan, du fait de sa donate et converse Alixens. C'est le moment où l'évêque s'assure la domination de ce *castrum* ⁽⁹⁸⁾.

L'abbé André est témoin en 1225 d'un acte pour Bonnecombe ⁽⁹⁹⁾. En 1229, l'abbé Antoine I s'accorde avec Raimond, abbé de Valmagne, pour la grange de Cambert, sûrement pour les limites des pacages, comme en 1161. Son successeur Thomas fait de même ⁽¹⁰⁰⁾. C'est lui l'abbé T., témoin en 1232 de la donation de Bonalberc à Bonneval ⁽¹⁰¹⁾. En mars 1237, l'abbé Guillaume aurait reçu des dîmes et des églises de Bernard, évêque de Rodez ⁽¹⁰²⁾.

Le nouvel abbé, élu en 1248, est un moine de Bonnecombe. Il s'appelle Gaillard de Mirabel, originaire du château de ce nom, au-dessous de Rignac et de la grange de cette abbaye à Anglars ⁽¹⁰³⁾. C'est lui qui fait un accord en 1248 avec Guillaume de Castries, précepteur de Saint-Félix-de-Sorgues, et en 1263 avec Fleur, prieuresse de Bézels, en face de Saint-Rome-de-Tarn, où l'abbaye s'était assurée une porte vers le Levézou ⁽¹⁰⁴⁾.

C'est le moment d'une grande querelle avec l'abbaye-mère de Mazan pour savoir si Nonenque dépendait de l'une ou de l'autre. Le Chapitre Général de 1247 confie l'affaire aux abbés de Bonneval et Grandselve ⁽¹⁰⁵⁾. En 1251, elle passe aux abbés de Bonnecombe, Sénanque et Candeil ⁽¹⁰⁶⁾. En 1254, ceux-ci ont donné une sentence définitive en faveur de Silvanès, mais on demande aux parties de porter toutes leurs pièces l'année prochaine et, en 1255, l'abbé de Mazan réclame encore et doit fournir d'autres documents. En 1259, une nouvelle querelle est engagée avec Candeil, et on en confie l'étude aux abbés de Bonnecombe et Bonneval ⁽¹⁰⁷⁾.

Descendons un peu plus tard. En 1263, l'abbé de Joncels échange au commandeur de Saint-Félix-de-Sorgues l'église Saint-Christophe-de-Drulhe, c'est-à-dire la paroisse même de Silvanès, contre celle du Clapier ⁽¹⁰⁸⁾. Le bénéfice, très largement privé de ses dîmes, ne devait pas avoir une très grande valeur. On peut pourtant s'étonner que Silvanès n'ait pas recherché alors l'acquisition. Il avait fait le plein de ses possessions depuis longtemps.

Il maintenait dans sa solitude un niveau de culture assez élevé, puisqu'en sens inverse d'Hugues le chroniqueur, c'est l'abbé Pierre qui

recevait de Raimond de Rocosels, évêque de Lodève (1263-1280) l'hommage de son *Certamen anime* (109). Si nous pouvons arrêter à la mort de l'abbé Pons, vers 1171, la période créatrice de Silvanès, sa stabilité restera garantie pour des siècles par la somme de ressources réunie dans la période antérieure. Tant il est vrai que la période de développement est la seule qui compte vraiment.

NOTES

0. Cne, canton Camarès.
- C. Couderc, *Bibliographie*, art. Silvanès. Janauscek, p. 39.
- Gallia christiana*, I, 286. *Cartulaire de Silvanès*, éd. par P.-A. Verlaquet, 1910 (Archives historiques du Rouergue, I). Comprend l'édition du cartulaire original. Celui-ci va jusqu'en 1109 et à la fin les concessions de grands seigneurs (XVI) et l'achat d'une maison à Montpellier (XVII). Quelques autres bulles de 1217 à 1219 avaient été intercalées entre ces deux chapitres (XVIII). A partir du n° 470, un supplément comprend le récit de la fondation et de la construction (repris aussi par V. Mortet et Paul Deschamps, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture*, t. II, p. 45) et des actes tirés des A.D. Aveyron (6 H) ou du fonds Doat (vol. 150-151). L'importante préface nous dispensera de quelques références et d'une étude plus poussée, en particulier pour les possessions. Une recherche sur la formation du domaine par Mme Marie Morel est en cours (diplôme pour la faculté des lettres de Toulouse). Nous la remercions de nous avoir permis d'en prendre connaissance. Nous renverrons entre parenthèses aux numéros des actes.
- L'utilisation "archéologique" du *Cartulaire* a été faite très incomplètement par A. Angles, qui en avait eu connaissance avant publication pour son étude du *Bulletin Monumental*, t. LXXII (1908), p. 41.
1. Donc d'origine française, et on ne peut s'empêcher de rapprocher l'appel à Bernard d'Angers pour le *Livre des Miracles* de Conques. On aurait tort, au moins dans ce cas, de conclure à l'absence de culture littéraire locale. Citons un exemple d'allitération un peu recherchée dans une charte de 1138 (n° 36) : *non volens nec valens ejus sufferre protervam et procacem querimoniam*.
- Hugues n'apparaît nulle part au *Cartulaire*, où on trouve en 1164 un Guil. *francigena* (n° 220) et en 1184 la *camera* d'un Etienne *francigena* à Olargues, dans l'Hérault (n° 492). Ils sont encore très rares, ce qui confirme le peu de liens avec la France du Nord.
- Bon résumé avec d'utiles remarques historiques et topographiques par P. Geniez-Alleman dans *Revue Historique du diocèse de Montpellier*, t. III (1911-1912), p. 261, 293 et 341.
2. On notera le maintien de la formule employée au plus fort de la réforme grégorienne. Voir plus haut, chap. 1-6, Rois de France.
3. Cne Saint-Félix-de-l'Héras (mauvaise graphie qui tend à prévaloir), canton du Caylar, Hérault. On a dit que le passage tenait son nom du fait qu'il fallait autrefois utiliser des échelles pour grimper en certains points. En réalité, il y a toujours eu un chemin muletier.
4. Elle fait limite entre les communes des Rives et du Caylar (Hérault). Voir E. Appolis dans *Bulletin de la Section Géographie du Comité des Travaux Historiques*, 1939, p. 41 et A. Albenque *Les Rutènes*, p. 117.
5. Voir plus haut, chap. IV-11, La Chaise-Dieu.
6. Wiederhold, *Papsturkunden*, VII, n° 26. En 1138, Raimond "de Lerate" est témoin de la donation de l'église de Cornils à des chanoines par Pierre, évêque de Lodève, avec le Rouergat Hugues de Cornus et de nombreux autres seigneurs. *Gallia christiana*, VI, Instr., 279. Hugues de Cornus reparaitra souvent dans le *Cartulaire de Silvanès*, en particulier au n° 382 avec Pons de Léras et les premiers fondateurs. Un Raimond de Léras, chevalier, est encore témoin en 1137 (*Cartulaire de Lodève*, p. 93). Le château est mentionné en 1125 dans l'Inventaire Briçonnet des Archives de l'évêché de Lodève. M. Geniez-Alleman conclut bien à tort que c'est Pons qui l'a donné à l'évêque. Il est confirmé à l'évêque de Lodève par le roi en 1162-1163 (A. Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 461).
- La famille reste parfaitement vivante malgré la disparition de la branche des Pons. On trouve un Raimond de Léras, témoin, au *Cartulaire de Silvanès* en 1138, 1163 et 1168 (son *honorarius*

alors celui de Béra
Ce dernier doit être
Luzençon (Brunel,
de Nonenque en 11
à l'évêque de Lodève
de Montpellier, t.

7. En 1113, 3
châteaux de Fos (t. II, p. 348).

8. Brinonia n
neau, Beaunier et
Drinant, qui n'ex
blent avoir été par
goul... Voir p.

9. Sans dout
10. On le re
et deux de ses pa
tiel pour la Chro
de Pégayrolles d
dra le contrôle a
avaient fondé l'h
t. IV, p. 211).

11. On ne l
au château de B
Brenquier d'Esp
Le Vigan, Garc
côté de Léras. C

12. Nous n
pas la cause es

13. Témoij

14. Pégayr
teau au-dessus
la région sous-
se libérer avan

15. Lien é

16. Vendr

17. L'abs
à plain. Ce so

18. C'est
capitale depuis
Béziers. Voir

19. Jusqu
nom de Silvan
ment, la routi

20. Elle s
de Gautier et
p. 675). Cett
chap. XLIX.

21. Preu
les actes du c

22. Le n

23. Dans
en donnerons

24. Il tro
les "consuetu
celade en Pér
auprès d'eux

... mais celui de Béranger Alzaram de Pégayrolles) et un Géraud en 1148 (n° 357, 366, 372 et 379).
Ce dernier doit être le même qui assiste vers 1150 à une donation au Temple à Saint-Georges de
Lauronçon (Brunel, n° 61). Un autre Géraud, convers de Silvanès, apparaît seulement au *Cartulaire*
de Nonenque en 1181, 1184 et encore 1195 (n° 27, 30 et 37). En 1184, un Raimond fait hommage
à l'évêque de Lodève pour tout ce qu'il a dans la villa de Pégayrolles (*Revue Historique du diocèse*
de Montpellier, t. V, p. 118).

7. En 1113, serment de fidélité à Raimond, comte de Barcelone et sa femme Douce pour les
châteaux de Fos (sans doute le village du canton de Roujan, Hérault) et Héras. *Liber feudorum*,
t. II, p. 348.

8. Brionia n'a pas été identifiée, et ne figure pas dans les répertoires d'U. Chevalier, Cotti-
neau, Beaunier et Besse, ni au *Dictionnaire topographique de l'Hérault*. Verlaguet a traduit par
Drinant, qui n'existe pas. Ce serait un exemple de plus des petits monastères de femmes qui sem-
blent avoir été particulièrement fréquents dans l'Hérault (Saint-Félix-de-Monceau près Gigean, Vigno-
loul, ...). Voir plus haut chap. IV-21 pour Saint-Sauveur-de-Lodève.

9. Sans doute dans une autre abbaye, puisqu'il ne reparait plus à Silvanès.

10. On le retrouve une fois seulement comme moine avec l'abbé Guiraud (*Cartulaire*, n° 382)
et deux de ses parents, Guillaume et Béranger Alzaram. Son parent Raimond est un témoin essen-
tiel pour la Chronique. Le nom figure très souvent au *Cartulaire*. Il s'agit des principaux seigneurs
de Pégayrolles de l'Escalette, dont ils disputaient la grosse tour à l'évêque de Lodève qui en obtien-
dra le contrôle absolu dès 1146 (*Revue Historique du diocèse de Montpellier*, t. III, p. 471). Ils
avaient fondé l'hôpital "d'Aussaran", dans la paroisse Sainte-Marie de Prunet près Sorbs (*Ibidem*,
t. IV, p. 211).

11. On ne les retrouve pas comme moines. Un Guillaume de "Rocha" est témoin en 1183
au château de Boussagues. Un Guillaume d'Esparron est témoin en 1142 (n° 376) avec Hugues
Brenquier d'Esparron et Arbert Alzaram. Esparron est un village voisin (Cne Bez-et-Esparron, canton
Le Vigan, Gard) et cet acte (n° 382) concerne le terroir de Soils, près La Couvertoirade, tout à
côté de Léras. C'est vraiment un groupe d'amis et voisins tout proches que Pons a tenté d'entraîner.

12. Nous nous demandons si la présence de laïcs, hommes et femmes dans le monastère, n'est
pas la cause essentielle de son déplacement en 1151. Voir plus loin.

13. Témoignage important sur la pénurie de numéraire à l'époque.

14. Pégayrolles de l'Escalette, au bas du Pas de l'Escalette. Il s'agit du village, et non du châ-
teau au-dessus comme l'a cru l'abbé Verlaguet (*Cartulaire*, p. XIV, n. 2). C'est décidément dans
la région sous-jacente que Pons, par sa position dominante, avait le plus de pouvoir. Le souci de
se libérer avant le jeudi saint est sensible.

15. Lien d'osier ou de cuir tressé, utilisé pour attacher le timon au joug.

16. Vendredi Saint. La relique de la vraie croix était une des principales de Gellone.

17. L'absurdité de cartographier seulement à partir du *Guide* d'Aymeric Picaud apparaît ici
à plain. Ce sont de vrais itinéraires de pèlerins, comme celui-ci, qu'il faudrait pouvoir suivre.

18. C'est l'ancien nom de la ville du "pont de Camarès" (le nom du *pagus* étant passé à sa
capitale depuis la Révolution). C'était un passage important sur la route la plus directe d'Albi à
Béziers. Voir l'*Enquête de 1552*, p. 74 et 82.

19. Jusqu'en 1138, les actes parlent de Notre-Dame du Mas-Théron, puis de Salvanesc. Le
nom de Silvanès ou Sylvanès, sûrement ancien, reparait de temps à autre et s'est imposé finale-
ment, la routine toponymique étant plus forte que le symbolisme religieux.

20. Elle sera encore renouvelée par une grande sécheresse durant l'été 1137. *Cosmographie*
de Gautier et chronique de Guillaume Godel de Limoges (*Recueil des Historiens de France*, t. XIII,
p. 675). Cette dernière confirmée par la chronique d'un autre limousin, Geoffroy de Vigeois,
chap. XLIX.

21. Preuve de la coutume de l'aumône chez les Cisterciens, qui n'est jamais mentionnée par
les actes du *Cartulaire*.

22. Le moment de la "soudure" entre les deux récoltes est bien la plus difficile à passer.

23. Dans une première étape, Silvanès n'hésitera pas à accueillir des femmes, comme nous
en donnerons quelques exemples.

24. Il trouva sans doute à la Grande Chartreuse le 5^e prieur, Guigues, qui codifia vers 1127
les "consuetudines" de l'ordre. Pour la renommée des Chartreux, rapprocher la fondation de Chan-
celade en Périgord, vers 1130, par l'ermite Géraud de Montlaudun, après avoir fait un long séjour
auprès d'eux.

25. Fondée quelque quinze ans auparavant, puisque c'est très exactement le 11 novembre 1119 que les premiers moines y arrivèrent, envoyés par Bonnevaux en Dauphiné, elle-même fondée en 1119. Voir l'introduction de R. Saint-Jean à son étude archéologique, dans *Provence historique*, 1968, p. 79.

25 bis. Pour la haute époque, penser aux fondations anglaises d'Ely et de Bath en 673 et 676. Pour le XII^e siècle, voir en particulier R. Limouzin-Lamothe, *Le diocèse de Limoges*, p. 112-113. Comme Gandhi, Robert d'Arbrissel pouvait coucher entouré de femmes sans en être ému. Pons de Gissac, affilié en 1120 à Fontevault, comportait un monastère d'hommes et un monastère de femmes.

26. Il doit s'agir plutôt de Jean II Comnène, "empereur-soldat" qui imposa sa domination sur la Serbie (1118-1143). Roger II fut duc, puis roi des Deux-Siciles, couronné le 27 novembre 1130 par l'anti-pape Anaclet. Il passa à Innocent II trois jours après avoir été battu par l'armée de celui-ci à Galluccio, le 22 juillet 1139. Il entreprit ensuite une vaste politique de conquêtes en Méditerranée, s'emparant en 1146 de Tripoli de Lybie, puis de la Tunisie, en 1147 de Corfou. Il mourra le 26 février 1154 à Palerme. Thibaud IV de Blois, devenu comte de Champagne vers 1125, mourra le 24 8 janvier 1152. Voir plus haut chap. III-2, les relations des comtes de Champagne avec Conques pour Coulommiers. Tous ces personnages sont morts assez tôt, et c'est donc dès la période de fondation du monastère qu'ils ont été sollicités.

27. Là seulement, nous avons trouvé des textes en ce sens, en tout premier lieu, lors de la famine de 1135, la crainte d'Arnaud du Pont de voir le territoire de l'abbaye abandonné si les moines partaient (chronique). Rapprochons les actes de 1138, confirmation de dime par Guil. Rebuf à Gissac en se réservant *beneficium et terram vestitam hominum* (n° 36), et de 1163, confirmation de donation d'herbes à Embas et en Camarès, mais en réservant celles qui pourraient être réclamées *ab aliquo pagense de manso vestito*. Il y avait donc des mas non vêtus ou inhabités (*manso eremus, mas herm*) et le *Cartulaire* en cite deux : un à Cabrias près Gissac en 1160, dont les deux tiers de la dime sont donnés par le chapelain, et la terre par Déodat Testor (le tenancier) et Frotard d'Elzières (le seigneur) (n° 122, 123, 128), l'autre qui faisait partie de la donation de Bégon Pélauc qui, confirmée par Pons de Camplong en 1150 (n° 50). Et en 1169, Pierre Mannalas donnera à Nonenque les deux mas d'Antinan (près Fontfroide, Cne Les Rives ?), l'un *herm* et l'autre *vestit* (n° 375. *Cartulaire de Nonenque*, n° 10).

28. Voir notre article sur les coseigneurs de Caylus près Saint-Affrique, dans les *Mélanges offerts à Szabolcs de Vajay*, 1971, p. 95.

29. On trouve seulement vers 1154 l'abbé Durand témoin de l'accord avec les Hospitaliers de Prugnes (n° 171). La distance et les difficultés des relations, l'orientation de Mazan vers ses fondations provençales du Thoronet (1136) et Sénanque (1148) expliquent ce détachement.

30. On retrouvera ce dernier, devenu archiprêtre, en 1155 (n° 317).

31. *Terroun*, source en occitan. Une terre sur la rive gauche du Cabot, avec une fontaine, porte encore ce nom. *Cartulaire*, p. XXX, auquel nous renvoyons pour tous les détails topographiques. La donation paraît faite gratuitement, mais on doit admettre que Bernard avait reçu quelque argent pour son pèlerinage, comme de coutume.

32. Ce mot de "conseil", qui revient fréquemment, semble bien indiquer une véritable prééminence féodale de la famille du Pont sur cette zone, alors qu'elle ne paraît dépendre elle-même de personne. En 1142, Frédol du Pont et son frère déclareront aussi que c'est sur leur conseil que Bégon Pélauc, qui tenait d'eux un fief, l'a donné à Silvanès (n° 68, etc.).

33. En 1151, il est qualifié de *frater vester*, lorsque Pierre Celat donnera une autre part de Salelles (n° 54). Il paraît un cas typique de *feuzal* dépendant (ou "dépendu" ?) de plusieurs seigneurs. En 1140, il tenait des fiefs de Guillaume de Boissezon, qui les échange avec la dime de Clez, qu'il tenait aussi de lui. En 1140, il cède à Silvanès les deux mas de Combalières et la moitié du mas du Tournel qu'il tenait de Frédol du Pont et Raimond d'Avignon, son frère, outre le capens d'Ardiola près Gissac, qu'il avait en propriété pure (n° 256). En 1151, approbation de ceux-ci moyennant échange, avec réserve de pouvoir revenir en arrière au bout de cinq ans si l'échange leur déplaisait (n° 68). Même approbation en 1143 par Bernard Bégon de Prohencoux (sans doute un parent de Pélauc) qui tenait ses biens avec lui des mêmes frères du Pont (n° 257). Sa femme recevra 20 sous et son frère 35 sous. En 1140 encore, Pélauc avait donné aussi tout ce qu'il avait à Grauzou près Gissac, mais aussi des droits sur un pré que tenaient de lui les fils de Bertrand du Pont (n° 249). Il y avait donc entre eux des engagements réciproques, sans qu'on puisse distinguer supérieur et inférieur. En 1141, sa femme Lombarde approuve ces dons, en cédant son mari et aussi sa fille Richilde au monastère (n° 251).

33 bis. On peut à présent confronter nos analyses avec la synthèse de Mme G. Bourgeois sur le temporel de l'abbaye. *P.-V. Société des Lettres*, t. XIV (1990), p. 549, qui comporte quelques erreurs.

33 ter. C'

Etienne de Gis

34. Il s'ag

vie meilleure.

35. Dès 11

fait sa premièr

aucune rémune

36. On pe

lus, plus tard c

de Caylus, Ber

et fils de Richa

Rotbal, son frè

Rotbal est moi

Rebuf, les Rot

est seigneur du

(n° 22) et on tr

son fils, en 115

un ordre de su

de Vajay) dont

37. Non da

ficales. Il se sit

malheureusement

la venue d'Adf

38. On voi

le fief de serge

39. Les no

dans la commu

40. Selon c

valier, qui aura

Cartulaire.

41. Voir p

42. Pour la

Doit-on conclur

sente une autre

qui le droit étai

43. Acte n

44. On peu

45. Au sud-

tion est encore

46. On retr

47. Est don

premières grang

Il y avait là

servera des droi

48. En 1139

raud *capellano* c

gères (n° 388).

49. Aucun t

males célèbres d

50. Le texte

la même famille.

avec les Hospital

où figure aussi R

der un peu la da

celle de 1151 ne

51. N° 269.

et avant des nobl

33 ter. C'est le lieu-dit la Grange Haute, sur la rive droite du Grauzou, au nord-ouest de Saint-Étienne de Gissac.

34. Il s'agit de l'acte de la "conversion", par lequel on renonce à ses fentes pour mener une vie meilleure. Cairal de Saint-Pierre y fait allusion dans sa donation confirmatoire de 1166 (n° 80).

35. Dès 1138 (n° 36), lorsqu'on répond à sa première réclamation en reconnaissant qu'il avait fait sa première donation avec l'accord de sa mère et ses frères (il était donc assez jeune) et sans aucune rémunération. Aucune n'est prévue non plus en 1161.

36. On peut poser sans parvenir à le résoudre le problème de la domination du château de Caylus, plus tard chef-lieu d'une baronnie. Pour la donation de 1133 (n° 35), sont témoins Raimond de Caylus, Bernard de C. et Sicard de eodem castro miles. Guil. Rebuf est dit frère de Pons Rotbal et fils de Richarde. En 1152 (n° 57), on trouve Bern. de Roquefort, prieur de Condabrias, Déodat Rotbal, son frère, et Pierre Rotbal, moine de Silvanès, fils de Rotbal de Caylus. En 1146, Arnal Rotbal, les Rotbal, se partagent Caylus sur un pied d'égalité. Mais en 1151, un Pierre de Caylus est seigneur du château de Montégut (n° 271). Pierre de Caylus est témoin avec son fils en 1140 (n° 22) et on trouve ensuite Pierre de C. major en 1162 (n° 310) et P. de C. junior, qui doit être son fils, en 1152 et 1162 (n° 58 et 450). Impossible de classer ces prénoms et d'autres encore dans un ordre de supériorité quelconque. Voir plus de détails dans notre article cité n. 28 (*Mélanges de Vajjay*) dont le sous-titre est : *Une généalogie impossible*.

37. Non daté, c'est le seul acte de ce type placé au chap. I du *Cartulaire*, avec les bulles pontificales. Il se situe entre 1133 et 1144 (mort de l'évêque). Le nom du prévôt Guillaume ne permet malheureusement pas de précision, mais il nous semble que la donation a dû suivre de très près la venue d'Adhémar en 1133. L'abbaye porte encore le nom de Mas du Théron.

38. On voit que le nom du village est porté par un *feuzal*, feudataire de rang moyen, qui tient le fief de sergent.

39. Les noms ne sont pas les mêmes qu'à Gissac. La paroisse est contigue et sise actuellement dans la commune de Gissac.

40. Selon de Barrau (*Documents historiques*, t. III, p. 599), c'est un Guillaume Duranti, chevalier, qui aurait donné le terroir de Grauzou, le 13 octobre 1149. L'acte ne se retrouve pas au *Cartulaire*.

41. Voir plus haut, chap. III-5, Nant, pour quelques réflexions complémentaires.

42. Pour la première moitié, le seigneur supérieur devait être Frédol de Roquefeuil lui-même. Doit-on conclure, selon l'ingénieuse hypothèse du chanoine A. Débat, que Raimond de Nant représente une autre branche de la même famille ? Nous pensons plutôt qu'il s'agit d'un *feuzal*, avec qui le droit était partagé.

43. Acte non daté, mais parmi les témoins figure Pons de Lérans, qui vivait encore en 1146.

44. On peut déduire, semble-t-il, que le terroir s'étendait sur deux paroisses.

45. Au sud-ouest de Lacaune, juste à la frontière avec le diocèse de Saint-Pons. L'agglomération est encore appelée "la grange".

46. On retrouve le même titre que pour les moines fondateurs des sauvetés de Conques.

47. Est donné tout le bois nécessaire pour la construction des maisons. Preuve de plus que les premières granges furent entièrement bâties de ce matériau, d'où l'absence de tout vestige.

Il y avait là de grandes forêts qui deviendront royales, comme celle d'Anglès, où l'abbé conservera des droits de *pascua et ligna* en 1256 (n° 508), et encore Capser (p. 463, n. 1).

48. En 1139, la première donation pour Sauveplane (n° 386) est faite à Pons de Lérans et Guiraud *capellano de Felgueriis* (Faugères). On le retrouve associé à la donation de Salomon de Fau-gères (n° 388). Nous ne pouvons aller plus loin que la simple hypothèse.

49. Aucun texte ne parle du souci de s'éloigner des gens venant se baigner dans les eaux thermales célèbres de Silvanès, comme l'ont cru les vieux historiens et encore le père A.-M. Dimier.

50. Le texte ne laisse aucun doute sur les deux constructions successives par des membres de la même famille. Pierre Aibrand, le sacristain, est témoin en 1165 pour la confirmation de l'accord avec les Hospitaliers de Prugnes (n° 174), et encore pour la donation de Frotard d'Elzières (n° 233) où figure aussi Richard Clari, le donateur du réfectoire. Nous croyons que ce texte permet de retarder un peu la date de la construction des bâtiments claustraux par rapport à l'église, en tout cas celle de 1151 ne marque que le tout premier départ.

51. N° 269 et 207. Dans le premier acte, il vient tout de suite après l'abbé parmi les témoins et avant des nobles ; dans le troisième, il est le dernier, après le prieur et un moine. Il est en tête

vembre 1119
e fondée des
e historique.
673 et 676.
p. 112-113.
mu... Bles.
de femmes.
onation sur
mbre 1130
de celui-ci
iterranée,
urra le 26
mourra le
Conques
de de for-
ors de la
les moi-
l. Rebuf
irmation
e récla-
mansus
es deux
Frotard
Pelau-
nera à
e vestir
langes
ers de
onda-
porte
jues.
gent
able
ème
que
de
ei-
de
tié
as
ci
ge
te
e
it
u
r
t

aussi dans le second, la donation de l'abbé de Saint-Guilhem, approuvée par les moines, qui a lieu en lieu à Saint-Guilhem même. Il est important de le voir se déplacer, comme un personnage, d'un certain rang. Se serait-il fait convers après coup, trouvant ainsi un établissement fixe au moment de gérer les dépenses de construction ? Cela paraît peu probable. Le titre d'ouvrier ne s'est pas maintenu non plus au-delà. C'est vraiment l'homme du début de la construction, et sans doute un véritable architecte.

52. Pons devra se contenter, comme Adalard d'Aubrac, du titre de bienheureux. Sa fête est célébrée autrefois au diocèse de Lodève, mais le 18 septembre (*Cartulaire*, p. XVII et n. 6).

53. Comme à Aubrac, on sent une préférence pour les nobles. N'est-ce pas le cas aussi pour saint Bernard lui-même et ses premiers compagnons ?

54. Mal vu par Anglès (*art. cité*) qui les a incomplètement utilisés et signale un mas de Salel sur le Cabot, à 7 ou 8 kilomètres au nord-est (p. 43, n° 5).

55. On notera que ce sont des laïques qui insistent sur l'établissement religieux, à l'opposé du moine-chroniqueur.

56. On voit qu'il existe à la fois deux Raimond de la Tour, simples cousins. Preuve exemplaire de la fragilité des généalogies pour cette période.

57. Gaufred de Tournemire, en 1155 (n° 94), cèdera ses droits, avec permission de reconstruire et d'utiliser l'eau pour moudre ou pour le pré ou pour le jardin. Il y avait là deux chaudières successives, que l'abbé Verlaguet a cherché à identifier (p. XXVIII). Mais les principaux moulins de l'abbaye paraissent ceux de Promilhac, l'un à blé, l'autre à foulon, avec aussi une chaussée permettant d'arroser les prés (p. L).

58. Ce dernier a donné vers 1140 le mas "devant Salelles" pour 20 sous (n° 15). L'entrée en religion de ses filles n'est-elle pas antérieure à la fondation de Nonenque, du temps du monastère double ? Pour ce même mas, qui paraît distinct, en 1154 Véziane et son mari Bernard, c'est-à-dire la fille d'Adélaïde de La Tour, approuvent la donation qui en a été faite par Gagon de la Tour (son oncle) (n° 72). Il y a donc là un acte antérieur qui nous manque. Ils reçoivent 20 sous, et en 1157, Raimond de Saint-Félix, qui réclamait pour ce mas et d'autres, reçoit aussi 20 sous (n° 73).

59. Celui-ci, en 1153, *abrenuntians mundo et veniens monasterio* donna à Silvanès une vigne, une maison, deux vases d'argent et disposa de ses autres biens en faveur de ses cinq fils. Abbé Bousquet, p. 15.

60. Il passe pourtant lui-même après sa mère dans l'acte, selon la bonne tradition qui donnait aux veuves la principale autorité.

61. Le chanoine Verlaguet en a douté, bien à tort.

62. Ce sont peut-être les trois fils survivants d'Arnaud du Pont. On retrouve pour un seul acte la somme donnée par le chroniqueur. Nous croyons pouvoir en déduire que celui-ci était déjà mort à cette date. C'est surtout l'indice d'une rapide montée des prix à ce moment précis.

63. *Las peireiras et las lauseiras*. On trouve déjà cette mention dans la confirmation des du Pont en 1159 (n° 210), et encore en 1164 dans celle de Raimond de Mauzac (n° 227). Acte signalé seulement pour préciser la date par A. Anglès dans une note complémentaire, *Bulletin monumental*, 1909, p. 319. Mais s'il donne le chiffre romain exact, il est transcrit ensuite par erreur 1169.

64. Il paraît s'agir plutôt de la vieille église. *Cazal* en occitan désigne une maison en ruines et abandonnée.

65. Nous ne donnons cette référence que parce qu'elle est la seule mention d'un peintre que nous avons trouvée pour notre période.

66. Il est souvent question aussi du mas de Tafel dans les actes pour Salelles.

67. Toute pour le mas proprement dit et les deux tiers pour le *mas herm* (non cultivé) à côté. N'est-ce pas celui-ci qui dépendait de la paroisse de Drulhe et de Joneels ? Le droit de *servitium* sera cédé seulement en 1177 (n° 482).

68. *Laboretis et domum ibi constructis, ubi pastores vestri...* (n° 324). Belle preuve de l'incertitude du vocabulaire médiéval, on paraît prévoir le travail de la terre et pourtant il n'est question que de bergers.

69. Il semblerait que le chiffre de 7 mas constitue la moyenne nécessaire pour une grange.

70. Selon de Barrau (*Documents Historiques*, t. III, 599), un quart du village fut donné le 3 septembre 1185 par Smaralde de Saint-Juéry, femme de Pons Durand, damoiseau. Manque au *Cartulaire*.

71. Vers 1215, la rue du Courreau sera percée à travers les jardins de Valmagne. Et cela se trouvait devant la porte Saint-Guilhem, selon un acte de 1293. Louise Guiraud, *Revue de*

topog.
t. I (1899)
Bonneton
fils de fe
Pour
serments
dus et Ge
Selon
Lacaune,
72. L
semblable
rarchique
en 1154.
73. M
ques nou
1154 pas
Messatgu
loin, et u
Sancta M
et Geoffre
l'exempti
74. I
de Boulo
75. C
viennent
76. L
77. C
78. C
79. E
une lettre
en 1154
80. L
de Pierre,
de Gissac
celle au P
mune de C
qui a per
81. D
à l'abbaye
82. L
originales
84. Il
donations
que en 11
un scribe
étant moir
jussus (n°
les formes
En 1183,
(n° 487).
85. E
si c'est po
de 1153 à
Brémond t
vers de 11
86. O
la donatio
qu'ils ont

topographiques sur Montpellier dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2^e série, t. I (1899), p. 294. C'est donc dans cette maison qu'aura lieu en novembre 1225 le paiement par Bonnecombe à Mazan d'une partie du prix d'achat de la grange de la Serre. Est alors témoin Atbrand, fils de feu R. Atbrand. *Cartulaire de Bonneval*, n° 143.

Pour l'importance de cette famille, signalons qu'en 1164, parmi les témoins de l'échange de serments entre Raimond V, comte de Toulouse, et Guilhem VII de Montpellier, figuraient Atbrandus et Gér. Atbrandi.

Selon G. Bourgeois (cit. n° 33 bis), Silvanès aurait eu aussi des "maisons de ville" à Albi, Lacauze, Saint-Rome-de-Tarn, Millau, Faugères et Narbonne. Le *Cartulaire* n'en parle pas.

72. L'acte n'est pas daté, il se trouve encadré dans le *Cartulaire* entre les deux exemptions semblables concédées par le roi d'Aragon et le vicomte de Béziers. On a dû adopter l'ordre "hiérarchique", mais la concession a pu être faite par Hugues I, ou plutôt Hugues II à son avènement en 1154.

73. Non daté. Aucun nom ne permet une chronologie parfaitement nette. L'abbé Eudes de Conques nous place avant 1162. L'acte se situe entre deux autres du n° 174, un premier accord de 1154 passé par les mêmes entre les mains de Bertrand et Guillaume du Pont, par ordre d'Arnal Messatgue, mais aussi de Guichard Aymeric, également prieur de Saint-Gilles, nommé un peu plus loin, et une confirmation passée en 1165 à Montpellier devant Raimond des Arènes, cardinal de *Sancta Maria in via lata*, par de nouveaux dirigeants, Pons pour Silvanès, Guichard pour Prugnes et Geoffroy pour Saint-Gilles. Ces renouvellements manifestent la réticence des Hospitaliers à accepter l'exemption de dîmes, privilège essentiel des Cisterciens.

74. Dont la présence s'explique par le fait que le maître de Prugnes dirigeait aussi l'hôpital de Bouloc en Levézou. Voir n° 174.

75. *Gallia christiana*, VI, 537. Les autres actes que nous citons et qui manquent au *Cartulaire* viennent de cette source.

76. La *Gallia christiana* donne cette date, qui manque dans l'acte.

77. *Gallia*, VI, 720 et Instr. XIV, col. 324.

78. Cne Murat, Tarn.

79. Elle ne reprend pas le privilège des dîmes. Ce sont pourtant sûrement ces deux bulles et une lettre de l'évêque Pierre, disparue, qui sont rappelées dans l'accord avec Prugnes sur les dîmes en 1154 (n° 174).

80. La liste des paroisses où le monastère possède des dîmes est donnée par la confirmation de Pierre, évêque de Rodez, le 26 février 1217 (n° 506). A celles reprises anciennement aux laïcs de Gissac, Montégut, Faragoux, Saint-Vincent-de-Lacalm, Saint-Laurent-de-Fayet, viennent s'ajouter celle au Pont de Camarès et plus nouvellement à Sainte-Croix de Sarrus (Ouyre, aussi dans la commune de Camarès). N'est-ce pas la déconfiture de la famille du Pont, liée aux vicomtes de Béziers, qui a permis ces dernières acquisitions ?

81. *Dilata locum tentorii tui et pelles tabernaculorum tuorum ostende*. Isaïe, 54, 2. L'allusion à l'abbaye et à ses granges est patente.

82. Le copiste de Doat a pris soin d'indiquer qu'après 1170 il avait dû copier des chartes originales.

84. Il n'était probablement pas de la famille vicomtale de Narbonne (il en serait résulté des donations), mais seulement de la ville. Il apparaît avec son titre quand il écrit un acte pour Nonenque en 1181. Il l'a déjà fait en 1169 (*Cartulaire de Nonenque*, n° 27 et 10). C'est effectivement un scribe spécialisé, peut-être un notaire. Il est qualifié de *frater* en 1164, ceux qui le précèdent étant moines (n° 145) et de même en 1169, où il n'oublie pas la formule de justification : *scripsit jussus* (n° 245). En 1171, c'est lui qui est chargé de recevoir un serment, sans doute aussi pour les formes (n° 474). On le retrouve toujours *frater* et scribe en 1169 (n° 321 et 375), 1173 (n° 479). En 1183, il est au milieu des moines (n° 489), ou même à leur tête, sans doute comme sous-prieur (n° 487).

85. En 1149, Arnal de la Peyre "doit être reçu au monastère quand il voudra renoncer au monde, si c'est possible selon la coutume de l'ordre cistercien" (n° 262), et on le retrouve comme moine de 1153 à 1159 (n° 70, 95 et 208, 75). La même année, R. Arnal de Montalègre et son frère Guilbrémont font le même pacte dans les mêmes termes (n° 263) et on retrouve le second comme convers de 1160 à 1169 (n° 79, 127, 132, 290).

86. On pourrait hésiter sur sa position, car on le voit figurer en tête devant ses six frères pour la donation du mas de Malac, mais ceux-ci déclarent qu'ils le confirment "à cause des 30 sous qu'ils ont reçu, et surtout pour notre frère qui a reçu là l'habit de religion".

Société Aveyron, t. 33, p. 267. Dès 1142, Bernard de Raddo, un des chevaliers du château d'Auriac, donne une vigne en se convertissant pour se faire moine (n° 48). En 1175, Béranger d'Auriac et ses deux fils engagent des pacages (n° 480), Saint-Rome aura plus tard deux faubourgs, l'un dit de Conques (dont l'abbaye possédait le prieuré), l'autre de Silvanès. En 1263, l'abbé Gaillard prétend encore à l'exemption de dîme à Bézels.

105. Canivez, II, p. 324

106. *Ibidem*, II, p. 369.

107. *Ibidem*, II, p. 369 et 456.

108. Du Bourg, *Grand prieuré de Toulouse*, p. 584.

109. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IX (1856), p. 301.

Histoire littéraire de la France, t. XXX, p. 600. Texte édité par M. Renier, Stuttgart, 1980.